

**Conseil d'administration
Séance du 7 juillet 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 57/2025	QUESTIONS FORMATION Dispositif d'aide à la mobilité et recherche internationale
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L712-6-1 modifié

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis favorable rendu à la majorité de la Commission Formation et Vie Universitaire du 3 juillet 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve le dispositif d'aide à la mobilité et à la recherche internationale au titre de l'année 2025/2026 pour le Campus de Roanne.

Document annexé.

A Saint Etienne le 8 juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0

Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale

1/ Dispositif : financement d'excellence en Master (FEM)

Le dispositif FEM à destination des étudiants de master (génie industriel et T3I) soutiendra le financement d'étudiants étranger, souhaitant réaliser un master à l'UJM ainsi que le stage au Laboratoire d'Analyse des Signaux et des Processus Industriels (LASPI) sur le site de Roanne.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus reprend le dispositif proposé par l'Université d'un financement d'une bourse de 3000 € pour les 5 premiers mois correspondant à la période de formation et le versement pendant les 5 mois suivants d'une gratification de stage selon le temps de présence, sur une base de 7h/jour et sur la base du taux horaire selon réglementation en vigueur (le montant horaire est égal à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, et est réévalué chaque année). Ce soutien à la mobilité ne pourra pas se cumuler avec d'autres sources de financement.

Le financement sera également proportionnel aux dates de stage exactes.

Echéancier de financement

Les conditions de versement sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent à 1400 € après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - un certificat de scolarité UJM pour l'année en cours,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 400 € pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.
- un versement de gratification de stage, après signature complète de la convention de stage pendant les 5 mois suivant à termes échus et vérification de présence par le directeur de laboratoire.

Non-respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

2/ Dispositif Financement d'excellence en Doctorat (FED)

Le dispositif FED à destination des étudiants inscrits en doctorat à l'étranger a pour objectif de fournir une bourse d'accueil pour des étudiants doctorants étrangers d'excellence souhaitant faire un cours séjour au LASPI {durée 3 mois}.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus se traduit par le financement d'une bourse de 800 € /mois pendant 3 mois.

Echéancier de financement

Les conditions de versement de la bourse sont décrites ci-dessous:

- un premier versement équivalent de 800 € après réception des documents suivants :
un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 800 € pendant les 2 mois suivants {début de mois} après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non-respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

3/ Origine des financements

Les financements ci-dessus sont prélevés sur les recettes de l'alternance des masters génie industriel et T3I.

L'objectif des financements de quelques étudiants en master est d'augmenter l'attractivité de cette formation auprès d'étudiants d'excellence ce qui pourra contribuer à augmenter le niveau général de la formation et accroître le flux d'étudiants vers la recherche (thèse de doctorat),

Le nombre de financements d'excellence envisagé est de 2 par master par an pour un montant de 24 000€/an.

L'accueil de ces doctorants renforcera les échanges avec nos établissements partenaires à l'étranger et incitera au développement de thèses en cotutelles.

Le nombre de bourses d'accueil envisagé est de 4 par an soit un montant global de 9600€ /an.